

# PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur NICOLAS que le véhicule SEMI-REMORQUE n° 115 N 960, présenté comme premier véhicule de la série du type STE 25 30 E, satisfait aux dispositions des articles R 54 à R 61, R 72 à R 74, R 79 à R 81, R 82 à R 93, R 97 et R 104 du décret du 10 juillet 1954 portant règlement général sur la police de la circulation routière (Code de la route) et des arrêtés ministériels pris en application.

Auxerre, le 27 novembre 1975.  
L'ingénieur des T. P. E. (Mines)  
Signé : J.-L. LARGE.

Vu, approuvé et enregistré sous  
le n° TR 3-601 278  
Dijon, le 27 janvier 1976.  
L'ingénieur des Mines.  
Signé : M. LAVERIE.

## MISE A JOUR N° 1

La présente notice a été mise à jour conformément aux dispositions de l'article V de l'arrêté du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles. Ces véhicules sont modifiés pour satisfaire les prescriptions C. E. E. du 25 juillet 1975 relatives au freinage.  
La notice modifiée s'applique à partir du véhicule portant le n° 115 N 1019.

Auxerre, le 3 décembre 1976.  
L'ingénieur des T.P.E. (Mines)  
Signé : J.-L. LARGE.

Vu, approuvé et enregistré sous  
le numéro TR 3-703 045.  
Dijon, le 4 mars 1977.  
L'ingénieur des Mines  
Signé : M. LAVERIE.

## CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Je soussigné, Jean-Bernard NICOLAS, représentant dûment accrédité des Éts Jean NICOLAS et FILS, atteste que le véhicule :

1° Genre : semi-remorque.

2° Marque : NICOLAS.

3° Type : STE 25 30 E. Option (2)

|   |   |     |     |   |   |    |    |    |    |
|---|---|-----|-----|---|---|----|----|----|----|
| S | I | CDT | CDF | J | P | CL | CE | BM | BH |
|---|---|-----|-----|---|---|----|----|----|----|

4° Numéro dans la série du type : 115 N 1036

5° Carrosserie :

6° Longueur hors tout :

7° Empattement (1) :

Empattement du tandem (2)

|          |          |
|----------|----------|
| 1 350 mm | 2 050 mm |
|----------|----------|

8° Poids à vide : 7 000 kg

9° Poids total autorisé en charge :

— 32 000 kg (Code) ;

— 38 000 kg (selon article R 48) [3].

est conforme au type réceptionné à Auxerre le 3 décembre 1976 et décrit dans la présente notice.

Le véhicule sort de nos usines le 1979, pour être livré à SESCO

Fait à Champs, le 1979

(Signature et fonction)

(1) Distance de l'axe d'attelage à l'essieu extrême arrière.  
(2) Rayer la mention inutile.